Dossier thématique : *Québec*

sous la direction de Vincent Bouchard
et de Fabrice Leroy

ETUDES FRANCOPHONES
ISSN 1093-9334

Volume 25, numéros 1 & 2
Printemps et Automne 2010

Dossier Thématique Québec:
sous la direction de Vincent Bouchard et de Fabrice Leroy

Ce numéro a été réalisé grâce à une bourse de recherche octroyée par le Ministère des Relations Internationales du Québec et au soutien de la Délégation du Québec à Atlanta. La rédaction d'*Etudes Francophones* remercie tous ceux qui ont généreusement participé à ce projet, et tout particulièrement Mme Ginette Chenard, Déléguée du Québec.

Rédacteur en chef:
Fabrice Leroy (University of Louisiana at Lafayette)

Directeur de la revue :
Abdelhak Serhane (University of Louisiana at Lafayette)

Comité de rédaction:
David Barry (University of Louisiana at Lafayette) • Vincent Bouchard (University of Louisiana at Lafayette) • Suzanne Kocher (University of Louisiana at Lafayette) • Amadou Ouédraogo (University of Louisiana at Lafayette)

Conseil scientifique international:
Livio Belloi (Université de Liège) • Jean-Pierre Bertrand (Université de Liège) • Raoul Boudreau (Université de Moncton) • Abdellah Bounfour (Inalco, Paris) • Denis Bourque (Université de Moncton) • Gaëtan Brulotte (University of South Florida) • Guy Dugas (Université Paul Valéry, Montpellier) • Hugo Frey (University of Chichester) • Vittorio Frigerio (Dalhousie University) • Hafid Gafaiti (Texas Tech University) • Marc Gontard (Université de Rennes 2) • Jean Jonassaint (Duke University)• Ingeborg Kohn (West Point Military Academy) • Édouard Langille (St. Francis Xavier University) • Mark McKinney (Miami University of Ohio) • Gérard Montbertrand (College of Charleston) • Françoise Naudillon (Concordia University) • Adelaide Russo (Louisiana State University) • Abderrahman Tenkoul (Université de Fès) • Albert Valdman (University of Indiana) • Robert Viau (Université du Nouveau-Brunswick)

Assistante à la rédaction:
Christine Romain Ferrell (University of Louisiana at Lafayette)

Conception graphique et mise en page:
Leslie Schilling (University of Louisiana at Lafayette)

Fondée en 1986 par l'Université de Louisiane à Lafayette, la revue *Études Francophones* (anciennement *Revue Francophone de Louisiane*, puis *Revue Francophone*) a pour objectif de diffuser la recherche dans les domaines de la langue française, des arts, de la littérature, du droit et des sciences sociales, de la culture et de la civilisation des pays francophones. La revue est recensée dans la *Bibliographie du MLA*, dans la *Bibliographie d'Histoire Littéraire Française* de Klapp-Lehrmann et *La Revue d'histoire littéraire de la France*. *Études Francophones* est publiée deux fois par an (automne et printemps).
Tous les articles soumis à *Etudes Francophones* font l'objet d'un processus d'évaluation critique par des pairs. La revue publie des livraisons non thématiques et des numéros thématiques placés sous la responsabilité de rédacteurs invités. Des propositions de numéros thématiques peuvent être soumises à la Direction. Le comité de rédaction se réserve le droit d'apporter des modifications stylistiques et éditoriales aux manuscrits acceptés pour publication.
Les textes publiés sont la responsabilité exclusive des auteurs. Les manuscrits doivent être envoyés en double exemplaire en format Microsoft Word, accompagnés d'un envoi par courrier électronique.

Nos coordonnées:
Etudes Francophones
Université de Louisiane à Lafayette
Box 43331
Lafayette, LA 70504-3331
Téléphone: (337) 482-5445
Télécopieur: (337) 482-5446
Courriel: Fabrice Leroy: fleroy@louisiana.edu
Christine Romain Ferrell: revue-ef@louisiana.edu
Abonnements: 45 U$D pour deux numéros par an
Contacter revue-ef@louisiana.edu

GUIDE DE RÉDACTION

Les collaborateurs de la revue *Études Francophones* sont priés:
• d'inscrire le titre de leur article en haut de la première page ; sur une feuille séparée leur prénom, nom, affiliation universitaire et adresse ;
• de dactylographier leur texte à double interligne, 25 lignes par page (Palatino ou Times New Roman 12 points), texte justifié à gauche et à droite ;
• de limiter leur texte à un maximum d'une vingtaine de pages ;
• d'insérer les références dans le texte entre parenthèses, suivant les normes du MLA (Cf. MLA Handbook ou <www.mla.org>). Si le titre est mentionné dans

le texte, n'indiquer que les pages (245-46) ; si le titre n'est pas mentionné dans le texte, indiquer le nom de l'auteur et les pages (Camus 139) ; si l'auteur est cité dans le texte, indiquer le titre abrégé et la page sans ponctuation (*Malentendu* 25) ;
• d'insérer les citations de plus de quatre lignes en retrait et sans guillemets ;
• d'insérer les titres de livres, revues, journaux, etc. en italiques ;
• de donner la traduction des citations étrangères en notes en fin de texte ;
• de suivre les normes MLA pour l'utilisation des titres français ; de n'utiliser la majuscule que pour le premier mot du titre et les noms propres (*L'Ami du peuple*, *Nouvelle revue française*, *Présence africaine*) ;
• d'insérer les notes manuellement en fin de texte ; **de ne pas utiliser la fonction de mise en note automatique par logiciel** ; utiliser la fonction « superscript » pour insérer les numéros de notes.
• de placer les ouvrages cités après les notes en fin de texte ;
• de donner les prénoms complets des auteurs (les initiales ne suffisent pas) ; dans le cas de revues et de journaux préciser le volume, le numéro, l'année, et les pages (*Revue francophone* 8.1 (1993): 10-11).

TABLE DES MATIERES

Présentation du numéro 7
Vincent Bouchard et Fabrice Leroy

Préface : Le Québec, valeurs démocratiques, identité et francophonie nord-américaine 10
Ginette Chenard

I. Le Québec en regard du monde francophone

Québec, Acadie et Louisiane: l'influence des retrouvailles 20
Barry Jean Ancelet

André Gladu : un cinéma de l'empathie 30
Vincent Bouchard

« Tomber dans l'absence au monde » : l'esthétique néo-romanesque dans *L'Aquarium* de Jacques Godbout 43
François Harvey

Penser le contraire : *Des Nouvelles d'Édouard* de Michel Tremblay 66
Maxime Blanchard

II. Le Québec face à ses enjeux

Géographie de l'essai québécois contemporain 80
Vincent-Charles Lambert

L'Uchronie québécoise : histoire et politique dans un sous-genre de la science-fiction 89
Amy J. Ransom

Les voix silencieuses dans *Nous parlerons comme on écrit* de France Théoret 108
Lara Popic

Transformations postexiliques dans *Querelle d'un squelette avec son double* de Ying Chen et *Personne* de Linda Lê 124
Stephanie Cox

Représentation autochtone et cinéma québécois : la langue comme territoire de l'âme 147
Karine Bertrand

Les relations père-fils dans le cinéma québécois contemporain. La communication à l'épreuve de la filiation. 162
Denis Bachand

Panorama de la production romanesque canadienne-française en 2009-2010 181
Vittorio Frigerio

Entretien avec André Gladu 191
Barry Jean Ancelet

Index des articles publiés dans *Etudes Francophones* 207

Le Québec, valeurs démocratiques, identité et francophonie nord-américaine

Ginette Chenard
Déléguée du Québec à Atlanta

Introduction

Le Québec est résolument une société francophone faisant partie intégrante de l'Amérique du Nord. De son histoire, faite de compromis consentis à l'égard d'autres communautés, mais aussi de luttes pour son identité, ont émergé des pratiques et des valeurs démocratiques qui inspirent plusieurs sociétés à travers le monde. Qu'il suffise de mentionner, par exemple, les lois linguistiques, les critères de citoyenneté, les politiques d'immigration, les balises de l'accommodement raisonnable, les principes associés à son appartenance à la francophonie internationale et à celle d'Amérique. Il y a là des pratiques et des choix de société qui ont contribué (et contribuent toujours) à créer la réputation du Québec comme un État moderne en quête constante d'identité, une société distincte et fière de ses valeurs libérales démocratiques. Un Québec qui, tout en se préoccupant de son avenir et de son identité, maintient le cap sur le monde en cherchant sans cesse à bâtir de nouveaux ponts et des liens spéciaux avec d'autres communautés du monde, en particulier celles d'expression francophone. Voilà, en bref, la trame de fond de cette contribution qui propose de dresser un portrait sommaire du Québec moderne.

Le Québec minoritaire

D'emblée, pour camper le Québec d'aujourd'hui et discuter des choix de société, il convient de rappeler le fait qu'il s'agit là d'une société francophone minoritaire dans un univers continental majoritairement anglo-saxon et hispanophone. En effet, la population n'est que de 7,7 millions d'habitants : 80% est d'origine ethnique française et parle français, tandis que 8% est d'origine britannique et 12% d'origines diverses. Le Québec constitue ainsi la seule société d'Amérique du Nord où la langue française est une langue bien vivante et parlée au quotidien dans toutes les sphères d'activité de la société, tant dans les secteurs de

l'économie et de la finance que dans le domaine culturel et celui de l'éducation.

Alors, pourquoi le Québec a-t-il choisi d'éviter le repli sur soi afin de préserver son identité? Comment en est-il arrivé à se constituer en société très ouverte sur le monde, accueillante aux idées nouvelles, aux autres cultures et au cosmopolitisme, et ce sans craindre de disparaître tout à fait sous les influences étrangères? Comment se fait-il qu'on y trouve des valeurs sociales assez exemplaires, faites de tolérance, une liberté de conscience passablement surprenante et des valeurs très libérales qui se répercutent dans les manières de vivre et dans les choix sociopolitiques? (À titre d'exemple, au Québec se trouve la société nord-américaine qui compte le plus de couples ayant choisi l'union libre, soit 35% des unions, comparativement à la moyenne canadienne de 15%. À titre d'exemple, aussi, s'y trouve le plus grand nombre de citoyens nord-américains qui s'oppose au militarisme, aux guerres.) Enfin, comment le Québec a-t-il réussi à agir de façon plutôt audacieuse afin de protéger sa langue, sa culture et son identité alors que les tendances de la mondialisation poussent plutôt en faveur de l'uniformisation des valeurs?

Compromis entre droits collectifs et droits individuels

La réponse à ces questions se trouve en bonne partie dans l'importance accordée à l'histoire et à la mémoire dans la vie quotidienne des Québécois. Au Québec, il n'est jamais ringard, encore moins réactionnaire, d'évoquer l'histoire. Le croisement harmonieux de l'histoire et de la mémoire avec la modernité contribue à assurer aujourd'hui la survie de la nation et à définir son identité. En effet, aujourd'hui comme hier, la question de l'identité figure au cœur de la culture politique et de la pratique sociale. Voilà pourquoi, chaque année, on ne compte pas le nombre de débats, de projets de loi, de consultations publiques, de forums publics relativement à la protection de la langue, la promotion de la culture, les malaises identitaires, et ce avec une préoccupation presque constante quant à la recherche de compromis ou à l'atteinte d'un équilibre social, sur un fond de revendication nationaliste; car, au Québec, faut-il insister, le nationalisme n'est pas un courant réactionnaire.

Droits individuels, droits collectifs

Un trait particulier de la culture politique et sociale québécoise tient notamment à la recherche constante d'un équilibre entre respect des droits individuels et respect des droits collectifs. La reconnaissance de certains droits collectifs fait consensus comme, par exemple, l'accès universel à l'éducation et aux soins de santé, des valeurs fondamentales de la société. Pour sa part, la reconnaissance de certains droits individuels emporte l'adhésion notamment en matière de liberté quant au choix du mode de vie et au respect des autres à cet égard. Par exemple, le mariage entre conjoints du même sexe : le Québec a été la première province à inclure, dès 1977, dans sa *Charte des droits,* une clause qui

interdit la discrimination sur la base de l'orientation sexuelle, et a légalisé ces unions civiles en 2004. Ainsi, quand des situations concrètes amènent les Québécois dans une « zone grise » entre droits collectifs et droits individuels, ils débattent entre eux et recherchent alors des solutions pragmatiques et respectueuses des différences du point de vue de chacun.

La Charte des droits et libertés de la personne

Ce besoin de compromis, voire cette soif d'équilibre entre valeurs collectives et valeurs individuelles, a dominé les débats des années 60 et 70 portant sur les moyens susceptibles de promouvoir la langue française et la culture. Il a trouvé sa plus singulière expression dans l'adoption de la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne* en 1975. La Charte a justement été adoptée dans le but d'affirmer et de protéger les droits et libertés de toute personne vivant au Québec, et ce simultanément à l'adoption des lois linguistiques visant à protéger la langue française jugée en péril au Québec. Or, on sait très bien qu'aucune autre loi ne peut être contraire aux droits énoncés dans la Charte. Voilà donc une belle manière d'établir des compromis et de mettre de l'avant des valeurs démocratiques. Fait intéressant à noter : l'adoption de la *Charte québécoise des droits* a précédé d'un bon nombre d'années celle de la *Charte canadienne des droits et libertés* en 1982.

Les politiques linguistiques du Québec

Par ailleurs, les politiques linguistiques du Québec constituent un autre bel exemple de cette recherche de compromis entre les droits de chacun, tout en visant une meilleure définition de l'identité collective du Québec. Leur adoption s'est inscrite dans un contexte de débat très difficile et marqué par de profonds clivages. L'objectif consistait néanmoins à adopter des politiques et des mesures réglementaires visant à faire du français, la langue de la majorité, la langue officielle du Québec, car il s'agissait là de la seule arme dont disposait la majorité francophone du Québec afin d'assurer sa survie et le maintien de son identité singulière en Amérique du Nord.

Aujourd'hui, et en dépit de tout, on s'entend quasi unanimement au Québec, mais aussi au Canada, pour dire que les moyens politiques législatifs dont le Québec s'est doté à partir des années 1970, en particulier la *Loi 101*, aussi appelée la *Charte de la langue française* adoptée en 1977, pour assurer la protection et la promotion de la langue française, étaient non seulement indispensables, mais adéquats, car les droits des minorités linguistiques n'ont pas été brimés pour autant.

La *Loi 101* garantit, en effet, le droit à l'enseignement à la minorité anglophone. Elle permet aussi à toute personne d'expression anglaise de recevoir en anglais des services de santé et des services sociaux. En outre, elle reconnaît aux Amérindiens et aux Inuits du Québec, en tant que descendants des premiers habitants du pays, le droit de maintenir et de développer leur langue et leur culture

d'origine. Ainsi, la politique linguistique du Québec, qui fait du français la langue officielle, assure-t-elle le respect de la langue des Québécois anglophones (8,3%) et des allophones (10,3%).

Par ailleurs, les Québécois en général, les Montréalais en particulier, affichent aujourd'hui avec une grande fierté le cosmopolitisme de leur métropole comme l'un de leurs grands atouts. Si bien que la moitié de la population active au Québec est bilingue et parle français et anglais, alors que 16% de cette population parle couramment une troisième langue et que plus de 80 langues sont parlées à Montréal. Il convient de garder à l'esprit que le fait francophone est minoritaire au Canada et en Amérique du Nord. Ainsi, relativement à cette situation linguistique bien particulière, le gouvernement du Québec avait alors raison, et c'est encore le cas, d'adopter des lois afin de faire en sorte qu'il soit possible de vivre et de s'épanouir pleinement en français sur le territoire québécois.

Les relations avec les Premières nations

Les relations avec les Premières nations — une population d'environ 80,000 personnes au Québec, (au Canada 976,000 personnes) dont 71,000 Amérindiens issus de 10 nations et 9,400 Inuits répartis dans 15 villages, soit 1,1% de la population du Québec — sont également d'intérêt parce qu'elles reflètent cette même recherche d'harmonie et de compromis. Le Québec a agi de façon plutôt avant-gardiste en signant, en 1975, la *Convention de la Baie James et du Nord québécois* avec les Cris et les Naskapis et, plus tard, en 2002, la *Paix des Braves,* à savoir une entente historique d'une durée de 50 ans qui va permettre une nouvelle phase de développement économique, social et communautaire en partenariat dans la région de la Baie James. Il convient de noter que les nations Cris, Inuits et Naskapis disposent de leur propre système d'éducation avec enseignement dans leur propre langue, un système comparable à celui qui existe dans le reste du Québec et qui est financé autant par le Québec et que par le Canada.

Immigration et accommodements raisonnables

Quant à eux, les débats sur l'immigration et ceux, plus récents, portant sur « les accommodements raisonnables » à l'égard des communautés culturelles traduisent, d'une part, la capacité d'ouverture à l'égard de nouvelles valeurs et, d'autre part, la difficulté d'établir la mesure des compromis en matière d'identité.

D'emblée, il convient d'indiquer que la *Loi constitutionnelle canadienne de 1867* confère au Parlement du Canada et aux provinces des pouvoirs concurrentiels en matière d'immigration. Jusqu'à maintenant, seul le Québec a réclamé auprès du gouvernement fédéral, et ce dès les années 1970, des responsabilités afin de réglementer l'immigration en fonction de ses particularités. Il s'agit essentiellement de pouvoirs relatifs à l'énoncé de critères quant à la sélection d'environ 66% de son immigration relativement à la qualification professionnelle et à la langue parlée. En vertu d'une deuxième entente, celle-là signée en 1991, le Québec

possède maintenant le droit exclusif de sélectionner les immigrants admis sur son territoire, à l'exception des réfugiés ou des regroupements familiaux.

Parmi les principes de base de la *Loi sur l'immigration* du Québec, il convient de noter celui bien fondamental de l'ouverture à la diversité ethnique. Ainsi, la reconnaissance de l'apport singulier de l'immigration à la prospérité du Québec et de la richesse de la diversité qui en découle, de même que la nécessité de la lutte contre le racisme et la discrimination sont jugées comme des conditions préalables à l'intégration des immigrants et à la pleine participation de tous au sein de la société.

Intégration et accommodements raisonnables

Car il faut souligner qu'au Québec, l'intégration (et non pas l'assimilation) est l'objectif recherché en matière d'immigration. Ce choix signifie que la pleine participation des citoyens de toutes origines est préconisée, et ce en misant sur l'égalité des chances, la promotion des différences et le soutien aux personnes issues de communautés culturelles à travers leurs propres organismes de représentation afin qu'ils prennent en charge les défis les concernant.

Dans une société qui se définit, à l'instar des États-Unis, comme une « terre d'accueil », et qui a choisi de s'enrichir de la diversité des cultures immigrantes, qui dit « intégration », dit « pratiques d'accommodement ». À cet égard, de longs débats parfois difficiles ont eu lieu récemment au Québec à l'occasion d'une vaste consultation publique qui a commencé en 2007 sur un fond de malaise identitaire, le lot d'autres sociétés occidentales aux valeurs libérales.

Essentiellement, les travaux de la *Commission Bouchard-Taylor* ont consisté à définir la mesure de ce qui est « raisonnable » en matière d'accommodements consentis aux communautés culturelles dans une société minoritaire. D'aucuns savent pertinemment que la mise en œuvre du principe d'accommodement raisonnable, surtout lorsqu'il est question de liberté de religion, peut susciter de vives réactions. Et l'équilibre des valeurs n'est pas facile à établir entre, d'une part, la nécessité de l'accommodement dans une terre d'accueil et, d'autre part, les conditions d'existence que peut imposer une minorité à une majorité.

Plus précisément, les auteurs du *Rapport* ont indiqué ceci : « Pour les Québécois d'ascendance canadienne-française, il n'est pas toujours aisé de concilier leurs deux statuts : majoritaire au Québec, minoritaires au Canada et en Amérique ». Ils ont convenu, non sans abonder en faveur d'une certaine ambiguïté bien particulière à la société québécoise, que « la minorité québécoise avait besoin d'une identité forte pour calmer ses inquiétudes et pour se comporter comme une majorité tranquille. [Ainsi], pour se projeter dans l'avenir, la société québécoise devait naturellement s'appuyer sur le modèle d'intégration qui lui est propre ». En bref, le *Rapport* signé par ces deux philosophes de renom concluait que « l'orientation générale devait être celle de la recherche d'équilibres qui s'inscrivait justement dans la continuité des façons de faire des institutions et organismes

publics et privés du Québec ».

La culture

Dans un autre ordre d'activités, la culture traduit au Québec une soif intarissable de modernisme, de créativité et de diversité. Il en est ainsi à cause de son propre métissage culturel entre l'Europe et l'Amérique du Nord. La culture est donc à la fois québécoise et universelle, et elle tire ses racines de multiples influences françaises, anglaises, américaines, amérindiennes et celles des communautés culturelles qui ont choisi de s'y installer. Il convient d'indiquer que ce sont les arts et la culture qui ont le mieux réussi à traduire les diverses métamorphoses de l'évolution de nation québécoise à travers le temps. Majoritairement francophone, le Québec s'est néanmoins forgé une culture originale, dynamique et inclusive qui le porte et qui l'emporte ailleurs.

La diversité culturelle

N'eut été du statut minoritaire et francophone de la société québécoise en Amérique, la culture et les arts au Québec n'auraient sans doute pas connu ce dynamisme qu'on leur connaît maintenant. Dans une telle situation, la culture mérite d'être soutenue. Voilà pourquoi le Québec est intervenu avec beaucoup de détermination aux côtés de la France et du Canada afin que la diversité culturelle soit reconnue dans une *Convention internationale* sous le parrainage de l'UNESCO. Ainsi, il sera notamment désormais permis aux États d'intervenir pour protéger et promouvoir les cultures nationales, en particulier les cultures menacées.

Les relations internationales

Le croisement entre valeurs démocratiques et recherche d'identité trouve une autre expression singulière dans les relations internationales que le Québec entretient depuis la fin du XIXième siècle. À cet égard, le Québec fait non seulement figure de pionnier, à titre d'État non souverain résolument engagé, actif et présent dans le réseau des relations internationales, mais il s'est carrément inscrit, de façon avant-gardiste, dans la mouvance de la mondialisation qui consent désormais aux régions et aux États fédérés un rôle international déterminant.

Au chapitre des relations internationales, il est impératif de noter que la nomination du tout premier représentant du Québec à l'étranger, en l'occurrence à Paris, remonte à 1882. Depuis, le Québec a ouvert des délégations dans plusieurs grandes villes : New York (1940), Paris (1961) et Londres (1962). Aujourd'hui, le Québec compte 30 délégations ou bureaux répartis dans 17 pays, dont 6 dans de grandes métropoles aux États-Unis.

Une telle chose a été possible, d'une part, parce que la Constitution du Canada attribue des compétences importantes aux provinces et que le Québec a choisi de s'occuper lui-même du prolongement à l'international de ses propres compétences constitutionnelles. Ce principe, défini dès 1965, a été réaffirmé par tous les gouvernements depuis. Il en est ainsi parce que le Québec sait qu'il lui

revient à lui seul de défendre son identité, sa culture et son caractère distinct s'il veut survivre comme nation. La défense de l'identité figure donc comme l'une des priorités de la *Politique internationale du Québec* adoptée en 2006.

En matière de relations internationales, les rapports du Québec avec les États-Unis et la France figurent également comme priorités. Le *ministère des Relations internationales* du Québec, qui compte un effectif d'environ 600 personnes, (dont 250 personnes dans le réseau), a justement comme mission de diriger l'action internationale du Québec de manière à promouvoir ses propres intérêts, — intérêts, faut-il préciser, qui ne sont pas incompatibles avec ceux du gouvernement fédéral canadien —, et de promouvoir également les valeurs démocratiques du Québec. Depuis 40 ans, il participe à la conclusion et à la mise en œuvre d'engagements internationaux dans les domaines qui, selon la Constitution canadienne, relèvent de sa compétence. Le Québec a ainsi signé plus de 300 ententes bilatérales avec des États fédérés ou des États nationaux dans près de 80 pays. Il contribue ainsi à la prospérité, à la sécurité et à l'affirmation de l'identité québécoise ainsi qu'à son rayonnement sur le plan international.

En plus de ses relations d'État à État ou avec des régions partenaires, le Québec suit également de près les travaux de plusieurs organisations internationales, en particulier celles des Nations Unies, qu'il s'agisse de changement climatique, de normes du travail, de droits de la personne, de normes environnementales, etc. Il n'est donc pas étonnant qu'un représentant permanent du Québec siège, depuis 2006, au sein de la délégation permanente du Canada à l'UNESCO, un organisme où le Québec peut faire entendre sa voix en matière d'éducation, de science et de culture, des domaines qui relèvent de sa compétence.

La Francophonie

Compte tenu du statut du Québec comme société minoritaire animée par une soif d'identité et de diversité, et portée par la promotion de valeurs démocratiques, la *Francophonie mondiale* constitue, pour le Québec, un forum de prédilection. Le Québec a tenu, dès les années 1960, à faire connaître sa détermination à devenir membre à part entière et de plein droit de *l'Organisation internationale pour la Francophonie* (OIF). Il jouit donc, depuis octobre 1971, du statut de gouvernement participant de plein droit. Et, en vertu de la *Charte de la Francophonie*, il participe aux institutions, aux activités, au programme et au financement de l'OIF. Au sein de l'OIF, qui compte aujourd'hui près d'une soixantaine d'États et de gouvernements membres et associés, le Québec continue de déployer des efforts considérables.

S'il en est ainsi, c'est que le Québec estime que les interventions de la Francophonie sont essentielles à son maintien comme société francophone et à son propre avenir. Compte tenu que l'OIF doit veiller à la promotion et au rayonnement de la langue française dans le monde comme une langue de communication universelle, le Québec y trouve son compte. Par ailleurs, le

Québec y trouve également son compte, du fait que cet organisme défend les valeurs démocratiques, la consolidation de l'État de droit, la tenue des élections libres et transparentes, ainsi que la promotion des droits de la personne au sein de l'espace francophone mondial.

Au sein de la Francophonie, le Québec fait figure de pionnier et de chef de file quant au développement de nouvelles technologies de l'information et de la présence du français au sein des inforoutes. Le *Sommet de la Francophonie* constitue l'instance suprême et se réunit tous les deux ans, la dernière fois, en 2008, à Québec. C'est le *Sommet* qui décide notamment de l'admission de nouveaux membres. Et il va sans dire que les États ou régions qui souhaitent obtenir un statut au sein de l'OIF doivent s'investir de façon résolue, mener une campagne active et savoir tirer profit du partenariat offert par les autres membres.

Francophonie en Amérique

Conscient de son statut de minorité francophone en Amérique du Nord et de la nécessité d'un engagement soutenu auprès d'autres communautés minoritaires au Canada, le Québec encourage le partenariat et la concertation. Il en est ainsi à l'égard de celles au Nouveau-Brunswick, en Ontario, au Manitoba et ailleurs. À cette fin, le Québec a mis sur pied un Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes pour mettre en œuvre la Politique du Québec en matière de francophonie canadienne qui prône, pour sa part, « l'idée que la pérennité du fait français au Canada passe par une coopération plus étroite entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes, et que le Québec, en tant que seul État francophone en Amérique du Nord, doit exercer un leadership rassembleur pour accroître le rayonnement et la vitalité du français ».

Ailleurs, dans le monde, le Québec intervient dans beaucoup de pays et régions de manière à promouvoir la coopération en matière d'éducation et à favoriser les échanges culturels. Aux États-Unis, il propose aux universités, professeurs et chercheurs le *Programme Québec Studies* et appuie des associations spécialisées, notamment *l'American Council for Québec Studies*, *l'American Association of Teachers of French* (AATF) et *l'Association for Canadian Studies in the United States*, (ACSUS).

Relations avec la Louisiane

Depuis la fin des années 1960, les relations du Québec avec la Louisiane sont celles qui ont été les plus resserrées entre le gouvernement du Québec et un État américain. D'ailleurs, c'est là, en Louisiane, qu'il convient, d'abord et avant tout, de situer la francophonie aux États-Unis et de discuter de francophonie nord-américaine. En effet, parmi les communautés d'expression francophone aux États-Unis, dont surtout celles en Nouvelle-Angleterre, la communauté francophone de Louisiane est certainement la plus propice à tirer profit d'un engagement susceptible, d'une part, de promouvoir et de protéger la langue

française, et, d'autre part, de soutenir une culture et une littérature qui existent (encore, ajouteront certains sceptiques) de façon distincte.

Le Québec comprend très bien ce que signifient « conditions précaires d'existence » qui commandent l'adoption de moyens adéquats afin de préserver une langue et une culture en danger de disparition. Il comprend aussi cette nécessité d'applaudir à l'éclosion des cultures d'expression francophone à travers le monde. Il en est ainsi à l'égard de la Louisiane non seulement parce qu'il s'agit de réaffirmer constamment son propre engagement à défendre sa propre identité, mais aussi parce qu'existent des liens historiques entre le Québec et la Louisiane. Est-il nécessaire de rappeler, en effet, que l'existence même de communautés francophones en Louisiane découle en grande partie de la colonisation française qui s'est faite à partir de la Nouvelle-France, aujourd'hui le Québec. Il faut compter des explorateurs comme Cavalier de la Salle et d'autres à sa suite qui, à partir des années 1680, ont exploré le bassin du Mississippi afin de réclamer, au nom du roi de la France, cette colonie en Louisiane. De même, la déportation, entre 1755 et 1767, de beaucoup d'Acadiens expulsés par les Britanniques des provinces maritimes du Canada a-t-elle aussi créé des liens.

Dans un cadre historique plus récent, le Québec a commencé à resserrer ses liens avec la Louisiane à partir des années 1960. Ont marqué le pas : la première visite au Québec d'un gouverneur, M. John McKeithen, en septembre 1969, ses entretiens avec le premier ministre Jean-Jacques Bertrand, la signature d'une *Déclaration conjointe visant la coopération en matière culturelle et technique,* l'ouverture d'une Délégation du Québec à Lafayette, l'organisation de missions pédagogiques et d'échanges pour appuyer l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme visant la protection du français sous la responsabilité du *Conseil pour le développement du français en Louisiane* (CODOFIL).

Aujourd'hui, quels doivent être les fondements de la coopération Québec-Louisiane? Aujourd'hui, que peut faire le Québec, que doit-il entreprendre comme société francophone nord-américaine, pour consolider ses relations spéciales avec la communauté francophone de la Louisiane et pour être à la hauteur de ses engagements? La réponse à ses questions n'est pas simple. Il conviendra d'en décider, de part et d'autre, à la lumière des menaces qui grondent quant à la capacité de rayonnement de la langue française dans le monde d'aujourd'hui. Il conviendra aussi d'en décider, de part et d'autre, à la lumière d'une volonté affirmée réciproquement d'assumer ce devoir commun excessivement exigeant qui consiste à assurer la pérennité d'une identité distincte en terre d'Amérique à l'ère de la mondialisation.

Certes, la mise sur pied du *Centre de la Francophonie des Amériques,* par le Québec, en 2008, et ce dans la foulée du *Sommet de la Francophonie* à Québec, constitue-t-elle une piste. Sa mission, qui consiste essentiellement à établir des dialogues entre les communautés d'expression francophone dans les Amériques, est-elle sans aucun doute d'importance. Grâce à ce Centre, les techniques

modernes en matière de communications et les projets de coopération seront mis à profit et contribueront à développer des liens.

Cela étant dit, ne faut-il pas aller un peu plus loin? Le Québec et la Louisiane, ne doivent-ils pas chercher à s'associer, dans le cadre d'un partenariat spécial, parce que s'y trouvent des sociétés francophones distinctes, parce que ces sociétés partagent des conditions d'existence qui se ressemblent en Amérique du Nord, parce qu'elles vivent une quête d'identité qui traduit des similitudes, et parce qu'elles ont peut-être des destins communs?

Conclusion

En guise de conclusion, il convient d'indiquer ceci : n'eut été de l'engagement politique du Québec et des luttes menées de façon fébrile, à différentes étapes, pour obtenir une place dans le concert des nations, pour défendre l'identité, la langue, la culture et les valeurs démocratiques, le Québec n'en serait pas là aujourd'hui.

Les Québécois savent aussi que c'est au Québec que se joue l'avenir du fait français en Amérique du Nord. Voilà une bien grande responsabilité! Et, faut-il présumer avec optimisme, il saura faire face aux défis que cette responsabilité impose.